



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 mai 2001

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 16 mai 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 mai 2001

**Lotissements Communaux - prorogation pour une durée de deux
ans des conventions de mandat VILLE DE NIORT/SEMIE dans le
cadre des opérations de lotissements communaux**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme
Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU,
M. Rémy LANDAIS, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Valérie
UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mme Jacqueline
LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE
FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

DELIBERATION D2012062001

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mai 2001

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Lotissements Communaux - prorogation pour une durée de deux
ans des conventions de mandat VILLE DE NIORT/SEMIE dans
le cadre des opérations de lotissements communaux**

Monsieur Joël RENOUX, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre des opérations de lotissements communaux réalisés depuis 1997 la Ville de NIORT a mandaté par convention la SEMIE en qualité d'aménageur et ce pour une durée de trois ou quatre ans, cette durée pouvant être prorogée d'un commun accord entre les parties.

Or, compte tenu des délais nécessaires à la désignation d'un Maître d'œuvre, à la réalisation des travaux proprement dits (3 ans) auxquels il convient de rajouter une année pour la garantie de leur parfait achèvement, ainsi que les délais de commercialisation et construction des lots, il s'avère nécessaire de proroger de deux années supplémentaires la durée initialement prévue dans lesdites conventions.

Cette prorogation fera l'objet d'un avenant à la convention passée pour chacun des lotissements suivants :

- Lotissements en cours:
 - " Paul-Emile VICTOR " secteur Brizeaux
 - " La Broche ",
- Lotissements à réaliser :
 - " Le MAGELLAN " secteur Brizeaux
 - " ANTES " secteur Cholette

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants à intervenir concernant la prorogation pour une durée de 2 ans des conventions de mandat passées avec la SEMIE pour les opérations de lotissements communaux ;
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer lesdits avenants

(G. FRAPPIER, Président de la SEMIE, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Joël RENOUX

[Ordre du jour](#)